



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

---

---

Nom du produit : Détachant instantané

Numéro(s) de produit : 76673

Utilisation du produit : nettoyant pour bateaux

### Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :  
CRC Industries, Inc.  
885 Louis Drive  
Warminster, PA 18974  
[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)  
1-215-674-4300(Généralités)  
800- 521-3168 (Technique)  
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :  
CRC Canada Co.  
2-1246 Lorimar Drive  
Mississauga, Ontario L5S 1R2  
[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)  
1-905-670-2291

Au Mexique :  
CRC Industries Mexico  
Av. Benito Juárez 4055 G  
Colonia Orquídea  
San Luís Potosí, SLP CP 78394  
[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)  
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2 : Identification des risques

---

---

### Vue d'ensemble des risques

**AVERTISSEMENT :** Irritant oculaire et cutané Nocif si avalé.  
Apparence et odeur : Liquide bleu-vert, odeur de surfactant

### Effets potentiels sur la santé :

#### EFFETS AIGUS :

**YEUX :** Son contact peut causer une irritation temporaire légère à modérée, notamment des rougeurs et des brûlures selon la quantité et la durée.

**PEAU :** Son contact peut causer une irritation cutanée temporaire légère à modérée selon la quantité et la durée. Un contact prolongé ou répété peut causer des effets plus sévères.

**INHALATION :** L'inhalation d'une petite quantité peut causer une irritation du nez et de la gorge. Une exposition prolongée peut causer une irritation plus grave aux voies respiratoires.

**INGESTION :** L'ingestion d'une petite quantité peut causer une irritation légère à modérée du tractus gastro-intestinal. L'ingestion d'une plus grande quantité peut causer une irritation du tractus gastro-intestinal ainsi que des brûlures.

**EFFETS CHRONIQUES :** Aucun connu.

**ORGANES VISÉS :** Inconnu

État physique aggravé par exposition : Troubles cutanés ou oculaires préexistants

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

---



---

### Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

---



---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Eau	7732-18-5	70 – 80
Xylène sulfonate de sodium	1300-72-7	5 – 10
Polyoxyalkylène éther C8-C10	68603-25-8	3 – 8
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	29911-27-1	2 – 6
Monoéthanolamine	141-43-5	< 2

---



---

### Section 4 : Premiers soins

---



---

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou en cas de brûlures chimiques.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou en cas de brûlures chimiques. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Donner 2 à 3 verres d'eau. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

---



---

### Section 5 : Mesures en cas d'incendie

---



---

**Propriétés** Selon la norme OSHA, ce produit n'est pas inflammable.

**d'inflammabilité :**

Point d'éclair	Aucune	Limite d'explosion supérieure	Aucune
Température d'autoallumage :	Aucune	Limite d'explosion inférieure	Aucune

**Données pour incendie et explosion :**

Moyen d'extinction approprié : Employer des agents d'extinction appropriés pour une attaque concentrique.

Produits de combustion : Aucune

Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

---



---

### Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

---



---

Précautions personnelles : Prendre des mesures de protection personnelle telles que recommandées à la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

## Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Il est recommandé de porter des gants durant l'utilisation. Laver les mains après l'utilisation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques ménagers. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Conserver hors de la portée des enfants.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

## Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

### Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Eau	NE	NE	NE	NE	NE		
Xylène sulfonate de sodium	NE	NE	NE	NE	NE		
Polyoxyalkylène éther C8-C10	NE	NE	NE	NE	NE		
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	NE	NE	NE	NE	NE		
Monoéthanolamine	3	6 (v)	3	6	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

### Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité

visuelle/faciale : raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en caoutchouc. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : bleu-vert

Odeur : surfactant

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 1.06

Point d'ébullition initial : ~ 212°F / 100°C

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : Soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: 10.5 – 11.5

Composés Organiques volatiles Pds % : 0.5 g/L : 5.3 lb/gal : 0.04

## Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Garder éloigné de la chaleur et des rayons du soleil.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts, acides forts

Produits à décomposition dangereuse : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

## Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Eau	> 90 mL/kg	Aucunes données	Aucunes données
Xylène sulfonate de sodium	4000 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Polyoxyalkylène éther C8-C10	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	> 2000 mg/kg	> 2000 mg/kg	Aucunes données
Monoéthanolamine	1720 mg/kg	2504 mg/kg	Aucunes données

**Toxicité chronique :**

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Eau	Non	Non	Non	Non	Non
Xylène sulfonate de sodium	Non	Non	Non	yeux et peau	Inconnu
Polyoxyalkylène éther C8-C10	Non	Non	Non	yeux	Inconnu
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	Non	Non	Non	yeux	Inconnu
Monoéthanolamine	Non	Non	Non	yeux et peau	Non

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

---



---

## Section 12 : Information écologique

---



---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Éther n-propylique du dipropylèneglycol – 96 Hr LC50, Truite arc-en-ciel : >100 mg/L (statique)  
daphnie 48 heures EC50 : >100 mg/L (statique, immobilisation)

Persistance / Dégradabilité : Ce matériau est 53% biodégradable conformément à la méthode 301D de l'OCDE.

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

---



---

## Section 13 : Élimination

---



---

**Classification déchets :** Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)  
Les contenants vides peuvent être recyclés. Les résidus doivent être récupérés et éliminés adéquatement. Ne pas jeter dans les plans d'eau ou dans la terre.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---



---

## Section 14 : Information pour le transport

---



---

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Aucune

---



---

## Section 15 : Réglementation

---



---

**Règlements fédéraux É.-U. :**Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :  
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

**Règlements d'états É.-U. :**Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation :

Dans les États soumis à une réglementation COV sur les produits de consommation, ce produit est conforme comme nettoyant à usages multiples.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 141-43-5  
Pennsylvanie : 141-43-5  
Massachusetts : 141-43-5  
Rhode Island : 141-43-5

**Réglementation canadienne :**Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

### Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

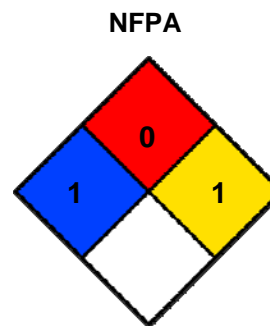
Réglementation complémentaire : Aucune

---

## Section 16 : Autres informations

---

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	0
Réactivité :	1
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick  
 N° CRC : 660B  
 Date de révision : 02/04/2014

Modifications depuis la dernière révision : changement de formule pour réduire la teneur en COV

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 CAS : Registre CAS  
 CFR : Code des règlements fédéraux  
 DOT : Département des transports  
 LIS : Liste intérieure des substances  
 g/L : Grammes par litre  
 HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux  
 IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
 IATA : Association du transport aérien international  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
 OMI : Organisation maritime internationale  
 lb/gal : Livres par gallon  
 CL : Concentration létale

DL : Dose létale  
 NA : Non applicable  
 ND : Non défini  
 NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health  
 NFPA : National Fire Protection Association  
 NTP : Programme national de toxicologie  
 OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
 PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos  
 EPP : Équipement de protection personnelle :  
 Ppm : Parties par million  
 RoHS : Restriction des substances dangereuses  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 TCC : Méthode Tagliabue en vase clos  
 TWA : Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT : Système d'information sur les matières

dangereuses utilisées au travail .